



ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORILLON N° 178/2023
PORTANT AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES DANGEREUX POUR LA SECURISATION DU
DOMAINE SKIABLE

Le Maire de la commune de Morillon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2212-2 et L2212-4,

VU le Code du Tourisme, et notamment ses articles L342-20 et suivants ;

VU les articles 121-3 et 223-1 du Code Pénal concernant la mise en danger d'autrui,

VU les arrêtés préfectoraux en date du 20 septembre 2013, du 8 décembre 2016 et du 11 mai 2017 établissant les servitudes de domaine skiable au titre du Code du Tourisme sur le territoire de Morillon ;

VU le rapport de diagnostic des arbres en bordure de domaine skiable établi le 6 janvier 2023 par M. Olivier CRETIN-MAINTENAZ, expert Arbre Conseil à l'Office National des Forêts (ONF),

VU la demande en date du 26 janvier 2023 de la société Grand Massif Domaine Skiable (GMDS), demeurant 8 rue du Château 74340 SAMOENS, représentée par Mme TRIQUET Estelle, directrice domaines skiabiles du Giffre, de faire procéder à l'abattage des arbres dangereux identifiés dans le rapport de l'ONF comme présentant un risque pour les usagers et les installations du domaine skiable de Morillon pendant l'intersaison 2023 ;

Considérant que le Maire est chargé, au titre de ses pouvoirs de police, de prévenir les accidents sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'apprécier, en fonction des circonstances locales et des informations portées à sa connaissance, si l'imminence ou la gravité du danger pour la sécurité publique rendent nécessaire son intervention d'office sur une propriété privée ;

Considérant l'ampleur des arbres fragilisée notamment pas les attaques de scolytes et les difficultés d'accès aux zones boisées concernées, il y a lieu d'autoriser l'abattage d'office des spécimens identifiés dans le rapport de l'ONF comme présentant un danger pour les usagers et les installations du domaine skiable ;

ARRÊTE

Article 1 : La société Grand Massif Domaine Skiable (GMDS), gestionnaire du domaine skiable de Morillon, est autorisée, dans le cadre de ses missions, à réaliser les abattages d'office d'arbres sur des propriétés privées en bordure de domaine et présentant un risque pour les usagers et les installations, conformément à l'état des lieux dressé par l'ONF et annexé au présent arrêté.
Cette autorisation est valable également pour les prestataires mandatés par elle pour réaliser les abattages de sécurité.

Article 2 : La société GMDS est tenue d'avertir les propriétaires concernés avant toute intervention sur leur propriété en précisant les modalités et les périodes d'intervention envisagées.

- Article 3 :** Les arbres abattus ne feront pas l'objet d'une exploitation économique et devront être laissés sur place, sauf accord exprès entre la société GMDS ou ses prestataires et les propriétaires concernés.
- Article 4 :** Afin de préserver l'intégrité des pistes du domaine skiable, l'évacuation des bois en période de dégel ou de pluie prolongée est interdite.
- Article 5 :** La société GMDS et les entreprises mandatées par elles ont la responsabilité de la signalisation réglementaire de leur chantier de coupes qui devra être conforme aux prescriptions en vigueur, et notamment signaler son chantier conformément aux dispositions du décret n°2004-797 du 29 juillet 2004.
- Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat.
Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
Dans cette hypothèse, le délai du recours pour excès de pouvoir est de deux mois à compter de la réponse explicite de l'auteur ou de la réponse implicite de l'auteur, laquelle intervient deux mois après le recours gracieux.
- Article 7 :** Monsieur le Maire de Morillon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
- ☞ Monsieur l'adjutant-chef de la gendarmerie de Taninges-Samoëns,
 - ☞ Monsieur le Chef de centre de secours de Samoëns,
 - ☞ La société Grand Massif Domaine Skiable,
 - ☞ Le Responsable des Services Techniques de la Commune de Morillon,
 - ☞ Le Policier Municipal de Morillon,
 - ☞ Le Responsable de l'ONF pour le secteur,
 - ☞ Registre arrêté,
 - ☞ Affichage mairie.

Fait à Morillon, le 23 mai 2023

Pour le Maire


M. Simon BÉRENS-BETEX

Notifié le : 26/05/2023
Affiché le :

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Annexe à l'arrêté municipal n° 178/2023 – état des lieux des arbres dangereux pour le domaine skiable établi par l'ONF

Sous-type	Commune	N° Parcelles	Numéro	Lieux	Essences	Diamètre	Classe_ht	Etat_Struc	Etat_physi	Etat_Sanit	Niv_Risque	Intervent	Délai_int	Observ	Propriétaire
Bois à couper	Morillon	190 B 1379	19	Doïna	frêne	35			médiocre	médiocre		abattage	avant_2_ans	bcq bm chalarose	M. et Mme DEFFAUGT Marcel et Irma
Bois à couper	Morillon	190 B 1222	20	Doïna	frêne	74		axe multiple	mauvais	médiocre		abattage	avant_2_ans	cable sur tronc tres deperissant	M. SAUTON Guillaume et Mme ROCHER Prisca
Bois à couper	Morillon	190 B 1276	18	Doïna	épicéa	50			mauvais			abattage	immédiat	4 secs 2021 non marques amon ligne elec	Mme PERROLLAZ Claudette
Bois à couper	Morillon	190 B 1276	16	Doïna	épicéa	33			mauvais			abattage	immédiat	bord piste amont	Mme PERROLLAZ Claudette
Bois à couper	Morillon	190 B 1276	15	Doïna	épicéa	35			mauvais			abattage	immédiat		Mme PERROLLAZ Claudette
Bois à couper	Morillon	190 B 1276	17	Doïna	épicéa	45			mauvais			abattage	immédiat	10 secs de 2021 dessus ligne elec	Mme PERROLLAZ Claudette
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	12	Jardin enfants	épicéa	26		normal	moyen			abattage	avant_2_ans		Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	5	Jardin enfants	épicéa	36			moyen	bon		abattage	avant_2_ans	ecime	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	4	Jardin enfants	épicéa	44			moyen	bon		abattage	avant_2_ans	ecime	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	2	Jardin enfants	épicéa	75		normal	bon	bon		abattage	avant_2_ans	alte imp base tronc	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	3	Jardin enfants	épicéa	54			moyen	bon		abattage	avant_2_ans	fissure base collet	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	6	Jardin enfants	épicéa	57		axe multiple	bon	bon		abattage	avant_2_ans	alte interne base nord	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	14	Jardin enfants	épicéa	59		incliné	médiocre	bon		abattage	immédiat	casse fissure base encroue	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	1	Jardin enfants	épicéa	40		normal	mauvais	mauvais		abattage	immédiat	chandelle de 10m	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 2421	11	Jardin enfants	épicéa	50			mauvais			abattage	immédiat	10 secs grosse tache 25 secs dont 6 diam 50	Consorts RUFIN
Bois à couper	Morillon	190 B 2421	10	Jardin enfants	épicéa	65			mauvais			abattage	immédiat	sec acec un era incline	Consorts RUFIN
Bois à couper	Morillon	190 B 2421	9	Jardin enfants	épicéa	61			mauvais			abattage	immédiat		Consorts RUFIN
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	7	Jardin enfants	épicéa	62			mauvais			abattage	immédiat	10 secs diam 40	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	8	Jardin enfants	épicéa	64			mauvais			abattage	immédiat	sec	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4300	13	Jardin enfants	épicéa	40		axe multiple	mauvais			abattage	immédiat	2secs	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 A 820	8	Les Chars	épicéa	70						abattage	avant_2_ans	sec	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 A 927	4	Les Chars	épicéa	100			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans	sec	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 A 927	3	Les Chars	épicéa	45		incliné				abattage	avant_2_ans	encroue derac en cours	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 A 820	5	Les Chars	épicéa	90						abattage	avant_2_ans	sec	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 A 820	6	Les Chars	épicéa	40						abattage	avant_2_ans	sec	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 A 820	7	Les Chars	épicéa	60						abattage	avant_2_ans	sec	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 A 792	1	Les Chars	épicéa	60	5_10m	normal	mauvais	mauvais	redhibitoires	abattage	immédiat	sec totem de 12m	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 A 868	9	Les Chars	épicéa	50	25_30m	normal	mauvais			abattage	immédiat	sec 2020 seul le n5	Mme DENARIE Geneviève
Bois à couper	Morillon	190 A 811	2	Les Chars	épicéa	100		axe multiple	mauvais	mauvais		abattage	immédiat	sec 2 axes a 2m	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 3566	24	Marvel	épicéa	45			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans	5 secs	Croix des7 Frères
Bois à couper	Morillon	190 B 4561	1	Marvel	épicéa	29			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans	sec	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 2091	19	Marvel	épicéa	40			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans	17 arbres secs b15	LAURAT Michel et Yves
Bois à couper	Morillon	190 B 4561	2	Marvel	épicéa	80	15_20m	incliné	moyen	moyen	redhibitoires	abattage	avant_2_ans	fisure base imp sur 2m	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 2091	20	Marvel	épicéa	45		incliné	mauvais	mauvais		abattage	immédiat	sec casse 2021encroue	LAURAT Michel et Yves
Bois à couper	Morillon	190 B 2015	21	Marveline	épicéa	40			mauvais	mauvais		abattage	immédiat	10 secs a couper grosse tache sec	Commune de Morillon
Bois à couper	Morillon	190 B 4566	25	Sairon	épicéa	80			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans		Immoconcept
Bois à couper	Morillon	190 B 4566	32	Sairon	épicéa	68			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans	deperissement en cours	Immoconcept
Bois à couper	Morillon	190 B 4566	27	Sairon	épicéa	85			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans		Immoconcept
Bois à couper	Morillon	190 B 4566	31	Sairon	épicéa	39			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans	deperissement en cours	Immoconcept
Bois à couper	Morillon	190 B 4566	26	Sairon	épicéa	60			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans		Immoconcept
Bois à couper	Morillon	190 B 4566	30	Sairon	épicéa	39			mauvais	mauvais		abattage	avant_2_ans	deperissement en cours	Immoconcept
Bois à couper	Morillon	190 B 4566	29	Sairon	épicéa	39			mauvais	mauvais		abattage	de_2_à_5_ans	deperissement en cours	Immoconcept
Bois à couper	Morillon	190 B 4566	28	Sairon	épicéa	68			mauvais	mauvais		abattage	de_2_à_5_ans	deperissement en cours	Immoconcept
Bois à couper	Morillon	190 B 2170	22	Sairon	épicéa	71			mauvais	mauvais		abattage	immédiat	sec amont B10	Cts LANOVAZ
Bois à couper	Morillon	190 B 1975	23	Sairon	épicéa	40			mauvais	mauvais	redhibitoires	abattage	immédiat	5 secs dont 4 marteles onf	Commune de la Rivière Enverse

